



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de construction du parc d'entreprises "Mas Pupil" sur la commune d'Aigues-Vives (30)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SNC DU MAS

Raison sociale

SNC DU MAS

N° SIRET

89279653300016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PARNOT

Prénom(s)

Georges

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SNC DU MAS envisage la réalisation d'un parc d'entreprises « Mas Pupil » sur la commune d'Aigues-Vives (30), sur une parcelle jouxtant le magasin Brico Depot. Ce parc d'entreprises sera dédié à des espaces tertiaires majoritairement industriels et artisanats avec, dans une moindre mesure, des espaces dédiés aux bureaux. Le site est aujourd'hui couvert par des amandiers et vignes anciennes. Aucune démolition n'est prévue hormis la reprise de l'accès avec la création d'un rond point dans l'emprise foncière pour desservir le futur parc. L'emprise aménagée du projet représente une superficie de 84 179 m² dont 35 510 m² de surface exploitée et environ 17 018 m² de surface de plancher bâti répartis sur 6 bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement vise à développer une plateforme multifonctionnelle, dotée de cellules modulables, d'espaces tertiaires et d'infrastructures mutualisées (voiries, stationnement, espaces verts).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

A ce stade, le déroulement des travaux ainsi que le calendrier ne sont pas précisément connus. Les travaux auront une durée de l'ordre de 2 ans à 2 ans et demi. Un démarrage au T4 2026 est cependant envisagé. En premier lieu la défavorabilisation complète du site sera réalisée sur la période la plus favorable, à savoir entre le 15 septembre et le 15 novembre. Une fois réalisée, l'état défavorable sera maintenu par un entretien régulier du site jusqu'à l'achèvement des travaux. Une fois l'intégralité des travaux réalisés au sein des lots, les travaux de voiries communes seront réalisés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'accès au site s'effectuera dans les mêmes conditions qu'actuellement, à savoir depuis la voie de sortie de la RN113. Une voirie interne au site est également prévue, permettant de desservir les différentes activités via un giratoire central. Le site prévoit l'implantation de bâtiments industriels, d'artisanats et de bureaux. De fait, des déplacements supplémentaires de poids lourds et de véhicules légers sont à prévoir. Les bâtiments sont répartis sur différents lots, tous clôturés et fermés par un portail, aucun public n'y sera accepté. Chacun des lots disposera de places de stationnements spécifiques, au total près de 297 (ne recevant pas du public). Quelques places de stationnements (30) sont accessibles au public en entrée du site, cette zone sera par ailleurs fermée par une barrière. Les déplacements engendrés auront principalement lieu aux heures de pointe le matin et le soir, aux horaires classiques de bureau. Quelques poids lourds se déplaceront en dehors des horaires de bureau mais dans des proportions limitées (une dizaine environ).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 (dossier qui sera déposé auprès de la DDTM30 à la suite de la décision de la demande d'examen au cas par cas). Permis de construire valant division.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol batie Passerelle en stabilise Voirie en enrobe (dont enrobe drainant pour PL) Voirie en beton stabilise Cheminements piétonniers Nombre de places de parking employes Nombre de places de parking visiteurs Espaces verts dont bassin paysager Dont espaces verts laisses libres	(14 139, m²) (1 276, m²) (15 079, m²) (2 040, m²) (1 875, m²) (297, unites) (30, unites) (28 067, m²) (17 065, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune d'Aigues-Vives approuve le 23 janvier 2019 puis modifie le 13 decembre 2023. Projet soumis au zonage 2AUE - zone d'urbanisation future destinee aux activites

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche, la ZNIEFF de type I "Plaine entre Rhony et Vistre" (n° 910030036) se situe à environ 500 m à l'Est de la zone de projet. Les espèces déterminantes de ce site sont très nombreuses et appartiennent à des taxons variés. On retrouve notamment des espèces d'oiseaux (Oedicneme criard, Outarde canepetière), des espèces d'Odonates (Cordulia splendide.
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional n'est situé dans un rayon de 10 km autour du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La zone de projet est bordée à l'Ouest par la RN113. Cette infrastructure routière majeure est inscrite au sein du PPBE des infrastructures de transports terrestres de l'Etat dans le Gard, de 4ème échéance (2024-2029), approuvé par arrêté préfectoral le 10 octobre 2024. Conformément à l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2024 relatif au classement des infrastructures routières du département
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le périmètre d'étude est situé à l'écart de tout site inscrit, classe ou périmètre de protection de monuments historiques. Le monument historique le plus proche se situe à 1,4 km au Nord-Est de la zone d'étude et son périmètre de protection à 860 m. Il s'agit du monument historique : "Parcelle contenant des vestiges archéologiques " qui a été classé le 18 mai 1973
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après les données de la DREAL Occitanie, la zone d'étude n'est située au droit d'aucune zone humide élémentaire. Les zones humides les plus proches sont : "Plan d'eau de la gravière en activité de Bas Mas Rouge" située 500 m au Sud-Est , "Plan d'eau de l'ancienne gravière du Mas Rouge" située à 1,2 km à l'Est et "Plan d'eau de l'ancienne gravière de la Grand Garrigue" située à
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi bassin versant du Rhony. Projet situé sur l'ensemble de son emprise dans les zonages réglementaires d'aléa résiduel à moyen : R-U, R-NU, M-NU.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRi a été approuvé sur la commune d'Aigues-Vives le 17 juillet 2017. Le projet intègre l'ensemble des règlements afférents à ces plans et zonages pour la phase travaux et exploitation du site.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après la base de données BASOL, il n'y a pas de site et de sol pollué au droit du périmètre d'étude. Il y a un ancien site industriel répertorié par la base de données CASIAS dans un rayon de 500 m autour de la zone de projet. Il s'agit d'un ancien garage automobile.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	D'après la cartographie de la DDTM du Gard, des bassins versants identifiés en déséquilibre quantitatif au SDAGE et ZRE, la zone de projet n'est pas située dans une des 4 ZRE définie pour le département du Gard. La commune d'Aigues-Vives se situe en revanche dans un bassin versant nécessitant des mesures particulières de resorption des déficits
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après les données de l'ARS (AtlaSante), les captages AEP les plus proches sont : "Puits de la Pouzeranque" à 1,3 km au Nord-Est sur la commune d'Aigues-Vives, "Puits d'Aimargues" à 2,5 km au Sud et "Champ du Moulin d'Aimargues" à 3km au Sud-Ouest. La zone de projet se situe d'ailleurs dans le périmètre de protection éloignée des captages AEP d'Aimargues
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est recensé à proximité de la zone de projet. Le site inscrit le plus proche, "Petite pinède de Cabassu (Gallargues le Montoux)" (SI1973021501) se situe à 2,7 km au Nord de la zone d'étude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun milieu naturel a portee reglementaire n'est present au droit de la zone d'etude. Le plus proche, le site Natura 2000 Directive Oiseaux "Costiere nimoise" (FR9112015), est situe a environ 500 m a l'Est de la zone de projet. Le site de la Costiere nimoise accueillait, en 2004, 300 males chanteurs d'Outarde canepetiere, soit 60% des males reproducteurs de la region (COGard, 2004) et pres du
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est recense a proximite de la zone de projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement dans la masse d'eau en presence ne sera mis en place, ni en phase travaux ni en phase exploitation. Cependant, des etudes ulterieures seront realisees pour analyser les impacts du projet sur cette ressource.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prevoit aucun niveau enterre. Les niveaux d'eau moyens se situent entre 3 et 4 m avec des minimums de l'ordre de 2 a 3 m. Compte tenu de la presence de la nappe a faible profondeur, il est preconise la realisation de pieux a la tariere creuse continue avec betonage a la remontee de l'outil. Un suivi piezometrique sera realise. En cas d'interferences previsibles en phase
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les materiaux lies aux deblais seront reutilises au maximum sur place pour les amenagements paysagers, la voirie et les terrassements. Les materiaux en excedent seront achemines vers une installation de gestion des dechets adaptee (Installation de Stockage des Dechets Non Dangereux (ISDND) ou Installation de Stockage des Dechets Inertes (ISDI)) suivant leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Compte tenu de la nature du projet et de son implantation sur un terrain vide d'occupation, le projet sera deficitaire en materiaux de construction uniquement. La topographie
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	deja plane permettra de reemploie sur place et au besoin Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	D'après le PLU de la commune, en secteur 2AUE, toute construction ou installation nécessitant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public et desservie par une conduite de distribution de caractéristiques et de capacité suffisantes. Le permis de construire auquel le projet est soumis concerne ce raccordement ainsi que celui au système
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	En amont des travaux un défrichement de la parcelle sera réalisé. Ce dernier interviendra lors de la période favorable afin d'éviter d'impacter les espèces présentes (cf annexe 8). Des mesures d'évitement et de réduction ont été énoncées dans le diagnostic écologique transmis en annexe 8.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est inscrit dans aucun périmètre de protection Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 500 m de la zone de projet. Aucune espèce référencée au Formulaire n'a été recensée sur le site lors des prospections de terrain. Par ailleurs, la mise en place des mesures de réduction et de compensation prévues permettront de recréer de l'habitat sur les espaces verts.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe au droit d'un terrain couvert par des cultures d'amandiers, d'anciennes vignes ainsi que des ronciers. Ces derniers seront en grande majorité abattus en phase travaux. Le projet vise à développer les espaces verts et prévoira notamment la création de haies mixtes, et l'intégration d'essences locales exclusivement afin de recréer des habitats favorables.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le périmètre d'étude n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) mais se situe à 2 km au Sud du PPRT SYNGENTA. Concernant le transport de matières dangereuses, on recense une canalisation de gaz naturel le long du canal BRL à 1 km au Nord.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Projet concerné par : - zone potentiellement sujette aux débordements de nappe - Alea moyen pour le retrait-gonflement des argiles - Alea faible pour le risque sismique - Partiellement en zone inondable du PPRI Le dossier de déclaration loi sur l'eau qui sera réalisé au titre de la rubrique 2.1.5.0 précisera les modalités de gestion des eaux pluviales au droit du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux des mouvements de camions transportant les matériaux sont à prévoir, ils seront localisés et de la durée des travaux uniquement. En phase exploitation, au regard des capacités des lots, on peut estimer une augmentation de trafic en termes de véhicules légers de l'ordre de 80-90 véhicules aux heures de pointe du matin et du soir et de quelques poids lourds.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les phases de terrassement/construction sont de nature bruyante. Les nuisances resteront faibles, temporaires et localisées. En phase exploitation, le projet ne générera pas de nuisance sonores hormis les déplacements et
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La zone de projet se situe à proximité de la RN113 qui accueille plus de 10 000 véhicules par jour (catégorie 3) qui sont donc source de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase travaux, les émissions d'odeurs seront principalement dues aux opérations de revêtement de la chaussée et des parkings, qui pourront dégager des vapeurs de bitume pouvant être perçues par les riverains
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet se situe en contexte agricole ne générant pas spécialement d'odeur. Les seules nuisances pourraient être issues des véhicules.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase de construction peut être source de vibrations pour le voisinage. Toutefois, elles resteront faibles, temporaires et très localisées. En phase exploitation, les activités des entreprises sur le site ne seront pas de
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les travaux seront réalisés en période diurne, de fait aucun impact n'est à prévoir. En phase exploitation, le projet veillera à limiter la pollution lumineuse avec la mise en place de systèmes adaptés
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est faiblement concerné par des émissions lumineuses qui sont localisées plutôt en fin de voie d'accès au Brico Depot.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase de terrassement sera source d'émission de particules. Néanmoins, cette phase sera rapide et ne causera pas ou peu de gêne pour les infrastructures alentours. Aucun établissement sensible n'est situé à proximité. Les impacts seront temporaires, très localisés et relativement faibles. En phase exploitation, l'aménagement sera source de rejets dans l'air notamment du fait des déplacements des véhicules mais
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Des mesures compensatoires à l'imperméabilisation sont prévues et respecteront les prescriptions du PPRI et de la doctrine de la DDTM 30. Cela sera précisé dans le dossier relatif à la loi sur l'eau
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Des tests de perméabilité sont prévus pour identifier si un rejet total par infiltration est possible. S'il n'est pas possible de rejeter les eaux uniquement par infiltration, alors un rejet au réseau sera effectué en plus de

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront raccordées au système d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, un tri et une évacuation adaptée des déchets seront réalisés. En phase exploitation, les déchets seront triés et pris en charge par des prestataires spécialisés. Le site n'a pas vocation à engendrer des déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe à l'écart de tout site inscrit, classe ou périmètre de protection de monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet prévoit la création d'un parc d'entreprises en lieu et place d'anciens vergers et d'anciennes vignes. L'usage du sol va donc être modifié. Toutefois, ce projet est couvert dans le PLU par une OAP spécifique et il est donc déjà identifié. Le projet permettra ainsi la création d'emplois sur la zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est identifié à proximité de la zone d'étude.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'a pas encore fait l'objet d'évaluation des incidences sur l'environnement requise au titre d'autres législations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Globalement, les enjeux environnementaux relatifs au projet sont bien considérés au droit de la zone d'étude : - Localisation : zone d'étude située dans un environnement voué à un usage d'activités économiques (et couvert par une OAP). L'environnement du site est considéré comme sensible d'un point de vue habitat. Le projet prévoit des espaces verts sur près de 30% de l'emprise foncière aménagée du projet avec un aménagement paysager. - Milieu récepteur souterrain : pas de périmètre de captage AEP et adaptation dans la mesure du possible des dispositions constructives au contexte hydrogéologique local. Mise en place d'un suivi piézométrique et mesures de précaution en phase travaux. - Milieu récepteur superficiel : mesures de précaution en phase chantier (aire de stationnement imperméable, présence de kits anti-pollution, etc.), compensation des surfaces imperméabilisées respectant la doctrine de la DDTM30, espaces de parkings extérieurs perméables et chemins piétons en béton désactivé. - Risques naturels : prise en compte de l'ensemble des risques et de leurs règlements afférents à la zone d'étude (étude hydraulique, adaptation du projet au PPRI, calage à la cote TN+30 cm, aucun niveau enterré, transparence hydraulique du bâtiment de bureaux, compensation volume à volume des remblais, etc.). - Patrimoine naturel : Un travail d'intégration paysagère sera réalisé avec l'aménagement d'espaces paysagers incluant la plantation d'essences locales exclusivement ainsi que la création de haies mixtes afin de recréer de l'habitat. Les recommandations formulées à l'issue du pré-diagnostic écologique réalisé en juin 2025 seront suivies (cf. annexe n°8). - Milieu humain - le projet est compatible avec le PLU. Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, ces mesures seront développées

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente une bonne intégration des enjeux environnementaux afférents au site dans sa conception : - Intégration paysagère - aménagement d'espaces verts avec intégration de haies paysagères et plantation d'essences locales exclusivement. - Risques naturels - respect des différents PPR, espaces de parking extérieurs perméables (sauf stationnement PMR) et chemins piétons en béton désactivé ; - Mesures de précaution en phase chantier de préservation des milieux aquatiques et naturels. Le projet fera également l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau ou ces mesures pourront davantage être détaillées. De fait, une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

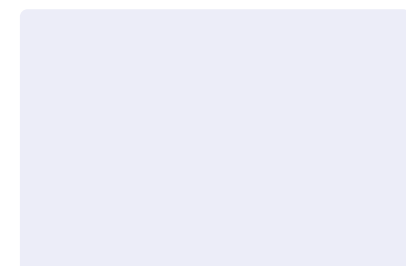
Nom Eischen

Prénom Coline

Qualité du signataire Mandataire

À Montpellier

Fait le 14-11-2025 / / /



Signature du (des) demandeur(s)